

Réunion des directeurs de Dijon nord


1^{er} septembre 2023
Salle Charbonnel, Is-sur-Tille

Sommaire

- Accueil et changements dans les postes
- Absentéisme des élèves
- Programme pHARe
- Les priorités nationales
- Autres informations de la dasen
- Informations de Mme Brochot, enseignante référente
- Évaluations d'école
- Évaluations nationales
- Plan de formation des enseignants
- Les PEFS
- Informations TICE
- Informations EPS
- Informations diverses

Avant toute chose...

- Visio du ministre EN qui adresse à tous les personnels ses remerciement, sa confiance et son soutien pour cette rentrée.
- Visites des écoles de l'IEN ou de l'équipe, dès cette semaine :
 - Lundi après-midi : Saint François de Sales + Saint Dominique + Langevin primaire
 - Les jours suivants :
 - Beire maternelle et élémentaire + Bèze primaire
 - Sainte Jeanne d'Arc + Marcilly maternelle.



Accueil
et
changements de postes

*(Mme Coq, Dasen de la Côte d'Or, a rejoint
l'académie de Versailles et le département de
l'Essonne le 10 juillet 2023)*

Informations sur les changements et départs et accueil de personnes

Secrétaire de Dijon nord

Mme Kheribi	Mme Simeray Esther (contractuelle)
-------------	------------------------------------

Erun Dijon nord :

M. Jacquelin Ludovic	M. Bourlier Cédric
----------------------	--------------------

Directeurs, directrices :

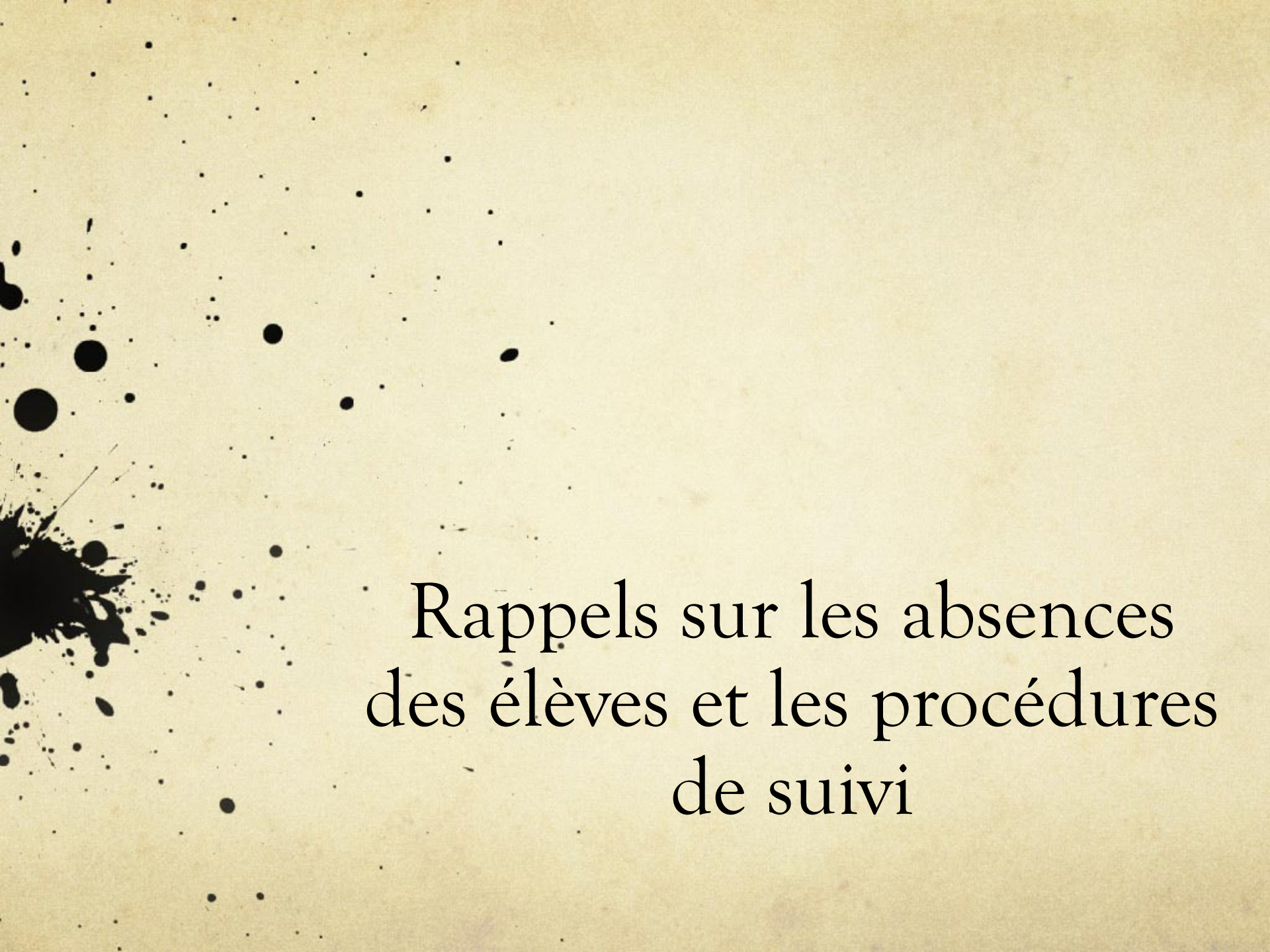
Mme Delmache, directrice maternelle de Beire	Mme Auclair, directrice maternelle de Beire
Mme Laurent, directrice école primaire de Saint Dominique, Dijon	M. Renard, directeur école primaire de Saint Dominique, Dijon
M. Renard, directeur école primaire de Sainte Jeanne d'Arc, Is-sur-Tille	?, directeur école primaire de Sainte Jeanne d'Arc, Is-sur-Tille
M. Makiello, directrice primaire de Bèze Nouvelle structure d'école (école primaire) :	M. Molin, directeur primaire de Bèze
Mme Bareille, directrice élémentaire Langevin, Talant	Mme Fichot, directrice primaire Langevin, Talant

Enseignants :

M. Baudry, maternelle Beire	M. Voizeux, maternelle Beire
Fermeture de poste Fontaine-Française	Départ de M. Bourlier pour Erun
Ouverture de poste, Is-sur-Tille élémentaire	M. Gérard (détachement étranger) : remplacé par Mme Folléa, Is-sur-Tille élémentaire
Mme Raverat, ULIS Is-sur-Tille	M. Laviron, ULIS Is-sur-Tille
Mme Petite-Malfoy, maitre E, Is-sur-Tille élém.	Mme Cote, maitre E, Is-sur-Tille élém.
Mme Piacentini, Is-sur-Tille maternelle	Mme Clavier, Is-sur-Tille maternelle
Mme Colson (retraite), élémentaire Marcilly-sur-Tille	Mme Rubin, élémentaire Marcilly-sur- Tille
Mme Cote, Chaignay élémentaire	Mme Marque, Chaignay élémentaire
Mme Denuit, maitre E, Rased Mirebeau	Mme Raverat, maitre E Rased Mirebeau
Fermeture de poste Gemeaux élémentaire	Départ de Mme Marque pour Chaignay élémentaire

Enseignants :

Mme Bareille, Langevin primaire Talant	M. Caudwell, Langevin primaire, Talant
Mme Barges (retraite), Langevin primaire Talant	Mme Campagnol, Langevin primaire Talant
Mme Clavier (fermeture de poste), élémentaire Til-Châtel	Fermeture de poste



Rappels sur les absences
des élèves et les procédures
de suivi

Absences des élèves

- Chaque PE :
 - tient à jour le **registre d'appel** et fait signer mensuellement le registre d'appel par le directeur ;
 - **calcule les pourcentages** de présence et d'absences mensuels ;
 - Toute absence doit être justifiée par les parents.
- Si + 4 demi-journées d'absence par mois, alors enclenchement de la procédure suivante :
 - 1. **RDV famille / PE** pour demander explications sur les justificatifs qui interrogent ou des justificatifs tout court.
 - 2. **RDV famille / directeur** : rappeler l'obligation scolaire et les conséquences de la non assiduité des élèves (dossier absentéisme),
 - 3. **Dossier absentéisme** constitué et remonté à ELAE 21 avec pièces justificatives, mails de RDV, réponses des parents, explication de la situation.
 - 4. **RDV IEN / famille** : rappels obligations scolaire, démarches infructueuses déjà entreprises sans réponse, alerte DSDEN / Dasen, Procureur de la république et sanctions. Courriers de convocation avec A/R.
 - 5. **RIP** pour défaut d'éducation et non respect de l'obligation scolaire.
 - 6. **Saisine de la Dasen du Procureur de la République** : dossier des démarches précédentes jointe + courriers et réponses.



Programme pHARe

pHARe et les écrans : la co-éducation

- Nouvelles informations :
 - Le Sénat le 29 juin 2023 approuve que la date de la **majorité numérique est désormais fixée à 15 ans** ;
 - => Interdiction d'aller sur les réseaux sociaux sauf autorisation des parents.
 - Conseils :
 - **A communiquer aux parents en conseil d'école et/ou réunion de rentrée**
 - Faire de la prévention auprès des parents **en rappelant les conseils donnés sur les 3-6-9-12**
 - Responsabilisation des parents dans l'accompagnement aux écrans.



pHARe et les écrans : la co-éducation

- Balises de S. Tisseron en 2008 (règle du « 3-6-9-12 ») et assouplissement en 2016 (en bleu) :

	Avant 3 ans	3-5 ans	9 ans	12 ans
	Pas de télévision avant 3 ans	- Télévision avec discernement après 3 ans ; - Pas de console de jeu personnelle avant 6 ans	Navigation sur internet à partir de 9 ans, avec accompagnement	Internet seul à partir de 12 ans, avec prudence.
Temps d'écran	Aucun écran ou seulement quelques minutes.	30 minutes par jour au maximum.	1 heure par jour au maximum	À partir de 10 ans, les enfants peuvent rester plus longtemps devant les écrans.
Recommandations	Avant 3 ans : « jouez, parlez, arrêtez la télévision »,	- de 3-6 ans limitez les écrans, partagez-les en famille ; - de 6-9 ans : créez avec les écrans, expliquez-lui les écrans en famille	de 9-12 ans apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges	après 12 ans, restez disponibles, il a encore besoin de vous.

Règle des 4 PAS de Sabine Duflo (Psychologue clinicienne, thérapeute familiale) :

- **Pas le matin** : pour être attentif en classe
 - Les écrans fatiguent l'attention et empêchent la concentration, même à petite dose. Les résultats scolaires peuvent diminuer.
- **Pas pendant les repas** : pour favoriser les échanges
 - Votre enfant vous parle moins et vous lui répondez moins quand la TV est allumée, quand vous regardez votre portable. Parler souvent et régulièrement avec son enfant stimule son langage et son intelligence. Les écrans n'aident pas l'enfant à réfléchir.
- **Pas dans la chambre de l'enfant** : pour qu'il apprenne à être et jouer seul
 - Sans écrans dans sa chambre, l'enfant apprend à ne pas s'angoisser quand il est seul. Il peut alors imaginer, créer, inventer. Les parents gardent le contrôle sur ce qui entre dans le cerveau de l'enfant. Ils le protègent des images violentes ou pornographiques qui sont traumatisantes et excitantes pour lui.
- **Pas avant de se coucher** : afin de favoriser l'endormissement naturel de l'enfant
 - La lumière bleue des écrans inhibe la mélatonine et retarde l'entrée naturelle dans le sommeil. Lire une histoire, chanter une comptine, parler avec votre enfant le calme et le sécurise. Regarder un écran avant de s'endormir produit l'effet inverse.



4h37 C'est le temps moyen passé par semaine sur internet par les enfants âgés de 1 à 6 ans.



(Source: IPSOS/Junior Connect' 2017)

Avant 3 ans, PAS de télévision.

Avant 6 ans, PAS de console de jeux.

Avant 9 ans, PAS d'internet.

Avant 12 ans, PAS d'internet seul.

pHARe

Informations du Ministère (avril 2023) :

<https://www.education.gouv.fr/le-ministre-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-pap-ndiaye-annonce-de-nouvelles-mesures-pour-377834>

- Depuis 2017, la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement a connu une réelle accélération.
- Réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire :
 - Systématiser la communication des numéros d'urgence des plateformes : 3018 pour le cyberharcèlement, et 3020 ;
 - dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.
- Depuis la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit.

3 niveaux de gestion des situations

- **Premier niveau :**
 - La situation est prise en charge à l'école et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation.
 - Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.
- **Deuxième niveau :**
 - Malgré la tentative de conciliation, la situation d'intimidation perdure.
 - Dans ce cas, l'équipe ressources pHAre de circonscription est sollicitée pour concourir à la résolution de la situation et à son suivi.
- **Troisième niveau :**
 - L'équipe départementale pHAre de la DSDEN est sollicitée :
 - lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire.

Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.

pHARe

- Outil de suivi des situations en cours d'élaboration par l'équipe ressources pHARe de circonscription :
 - liste possible des catégories :
 - intimidation, cyberharcèlement, atteintes physiques, mise à l'écart, moqueries, atteintes aux biens (vol, dégradation...), autres
 - date à laquelle l'école est mise au courant de la situation ;
 - date estimée du début de la situation ;
 - date du début de la mise en place de la MPP ;
 - date de la première saisine de la situation à l'IEN / groupe ressources (niveau 2)
- Objectif :
 - élaborer un doc type pour les directeurs à remplir pour les situations de niveau 2 : descriptif de la situation, bilan des entretiens avec les élèves, dates, CCL, sanctions, bilan des entretiens avec les parents ;
 - Cela correspond aux notes prises lors des différents entretiens (scans possibles / photocopies possibles, photographies par téléphone portable possibles, documents textes possibles).
- Communication :
 - Une infographie mise à disposition pour les directeurs : savoir quoi faire en fonction des niveaux du texte ministériel

Rappel du calendrier des actions

- **A la rentrée, ne pas oublier :**
 - De présenter le protocole de prévention de circonscription en réunion de rentrée des parents ou conseil d'école, l'annexer au règlement de l'école ;
 - D'ajouter dans le carnet de liaison + ENT : numéros 3018 et 3020
- **Actions pédagogiques possibles auprès des élèves (calendrier) :**
 - Octobre : inscription au concours NAH ;
 - Novembre : Journée NAH ;
 - Février :
 - *Safer Internet Day* ;
 - Envoi des productions du concours
 - Mai :
 - Concours NAH (phase nationale)



Priorités nationales

Note de rentrée du
ministère

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- 3 objectifs à notre École : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être.
 - Boussole commune : au cœur du projet de l'École républicaine :
 - affranchissement par le savoir, instruction au cœur de l'école, émancipation (mêmes chances et perspectives de réussite à tous ses enfants), espace d'apprentissage protecteur.
 - Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels
- Rentrée 2023, démarche collective de transformation :
 - revalorisation des professeurs ;
 - « Notre école, faisons-la ensemble ».
 - Rémunération augmente dès le mois de septembre, pas de néo-titulaire à moins de 2 000 euros nets par mois.
 - 1,3 milliard d'euros pour des missions complémentaires assurées par les professeurs.

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- La priorité absolue : lutte implacable contre le harcèlement sous toutes ses formes : fléau délétère, parfois meurtrier, démultiplié par les réseaux sociaux, sans répit ni refuge à ses victimes.
 - diffusion systématique des numéros d'alerte par voie d'affichage, sur les espaces numériques de travail et dans les carnets de liaison ;
 - déploiement obligatoire et systématique du programme pHARe dans tous les écoles, collèges et lycées,
 - culture du respect de l'autre et responsabilité aussi des familles (comportement exemplaire des adultes) : sensibilisation des parents.
- Protection de l'École passe par la protection de ses personnels :
 - Pas de remise en cause de l'enseignement : menaces ou agressions physiques et verbales envers les enseignants feront l'objet de l'octroi systématique de la protection fonctionnelle.
 - L'École est une institution fondamentale, dont la protection doit être absolue et non négociable. C'est la condition même de la réussite des élèves.

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages :
 - Grâce à l'investissement remarquable des professeurs,
 - Amélioration des résultats des élèves attestée par :
 - Les évaluations nationales d'entrée en sixième,
 - l'enquête par cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre),
 - l'enquête internationale *Progress in Reading Literacy Study* (Pirls),
 - la France est le seul pays de l'Union européenne dont les résultats ont progressé malgré la Covid , tous les autres pays ayant vu les leurs chuter fortement.
 - => Résultats encourageants et investissement des enseignants.
 - À l'école élémentaire, des évaluations à l'entrée en CM1.
 - Au cycle 3, pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- Nouvelle sixième au collège :
 - 1 heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement (professeurs des écoles que par les professeurs de collège) ;
 - créer un continuum école-collège dans la classe et autour des pratiques pédagogiques
 - extension obligatoire du dispositif « Devoirs faits » à tous les élèves ;
 - déploiement de « Pix sixième » à l'ensemble des collèges.
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
 - Champ du handicap :
 - Plus de 436 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés, accompagnés pour les deux tiers d'entre eux par plus de 132 000 AESH.
 - Les familles doivent, en amont de la rentrée ou dans les tout premiers jours, pouvoir rencontrer l'AESH qui accompagne leur enfant ainsi que l'équipe pédagogique.

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- L'épanouissement par l'éducation artistique et culturelle de qualité :
 - vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités : sorties culturelles, ateliers de pratique artistique ou interventions de **partenaires** dans l'établissement.
 - Dans le premier degré, les équipes sont désormais invitées à utiliser systématiquement l'outil **Adage**, la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle : recherche de partenaires et partage de projets entre les équipes.
- Contexte de la **transition climatique et écologique** :
 - plusieurs mesures en application à compter de la rentrée :
 - adoption d'un **guide**, diffusion des **gestes qui comptent**, formation des **éco-délégués**, extension des **aires éducatives** et des **aires fluviales** ;
 - **rentrée 2024** : le nouveau programme d'**EMC** : place aux enjeux de la transition écologique et de l'**éco-citoyenneté**.

Note rentrée 2023: BO du 06.07.2023

- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive :
 - sédentarité et baisse de l'activité physique : conséquences inquiétantes pour leur santé à moyen et long termes : promouvoir la pratique de l'EPS ;
 - 30 minutes d'APQ
 - JO et paralympiques : « fil rouge » de cette année scolaire :
 - événements qui ponctuent l'année scolaire : parcours de la flamme olympique, journée du sport scolaire, etc.).

Autres informations de la
secrétaire générale sur la
rentrée

Priorités selon la SG (CIEN 07/07/22 et du 23/08/23)

- Annexe – Programme de sciences et technologie du cycle 3 (BO n° 25 du 22 juin 2023) :
 - Progression :
 - C1 et C2 : exploration, observation et questionnement sur le monde.
 - C3 : progression dans la conceptualisation et initiation à la modélisation.
 - Démarches variées avec observation, manipulation, expérimentation, modélisation, argumentation, documentation et enquête.
 - représentation cohérente et raisonnée du monde, de son fonctionnement et de son histoire.
 - Distinguer la croyance de l'opinion.
 - En technologie, objets et systèmes techniques mis en relation avec les besoins humains auxquels la nature ne fournit pas de réponse immédiate et accessible.
 - Production de maquettes, réalisation de projets : identifier plusieurs solutions et faire un choix raisonné (lien avec la transition écologique et le développement durable).

Priorités selon la SG (CIEN 07/07/22 et du 23/08/23)

- Travail sur :
 - Les compétences langagières :
 - communication à l'oral (prise de parole en classe, écoute de l'autre, formulation d'arguments et de contre-arguments, débats argumentés, présentation orale de ses travaux, etc.) ;
 - communication à l'écrit (écrit de travail, écrit de synthèse, représentations graphiques : croquis, dessin ou schéma, réalisation d'affiches pédagogiques, etc.
 - Travail sur le vocabulaire spécifique.
 - Donner du sens aux notions mathématiques et une culture numérique.
 - Compétences psychosociales (émotionnelles, sociales et cognitives) : travail en groupe, respect de la pensée d'autrui, prise en compte des émotions, exercice de la pensée critique.
- Tâches variées :
 - Observations, conception et réalisation d'expériences, test de solutions technologiques, étude de documents, interview de scientifiques ou de professionnels, élevages ou cultures, etc.

Priorités selon la SG (CIEN 07/07/22 et du 23/08/23)

- 4 thématiques interdépendantes :
 - Matière, mouvement, énergie et information ;
 - Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent ;
 - Les objets techniques au cœur de la société ;
 - La Terre, une planète peuplée par des êtres vivants.
- Programme présenté avec un rappel des compétences travaillées puis une progression en « Connaissances et compétences attendues en fin de cours moyen » // « Connaissances et compétences attendues en fin de sixième » pour chaque thématique :

Exemple extrait du programme : Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent / Panorama du monde vivant : :

Attendus de fin de cycle

- Caractériser la richesse, l'unité et la diversité actuelle et passée du vivant.
- Classer les organismes et établir les liens de parenté.

Connaissances et compétences attendues en fin de cours moyen

Organisation des êtres vivants

- Distinguer (par l'observation) les différents niveaux d'organisation des êtres vivants (organisme, appareil, organe) à partir de deux exemples (plante à fleurs et animal).

Classification du vivant

- Réaliser une classification en groupes emboîtés pour mettre en évidence des liens de parenté à partir d'un petit nombre d'espèces possédant des attributs identifiés.

Connaissances et compétences attendues en fin de sixième

Organisation des êtres vivants

- Réaliser et représenter des observations microscopiques de cellules (issues de tissus animaux et végétaux et d'organismes unicellulaires).
- Identifier la cellule comme l'unité structurale commune à tous les êtres vivants.

Classification du vivant

- Mettre en relation différents types de classification des êtres vivants (utilitaire, écologique, phylogénétique, etc.) et les objectifs de chacun.
- Classer et établir des parentés à partir de collections d'espèces appartenant à différentes branches de l'arbre du vivant, en utilisant notamment des bases de données numériques.
- Lire et interpréter des arbres de parenté simples.

Informations sur PACTE


- Aide suivi par un logiciel PACTE qui va arriver :
 - possibilité de **générer les lettres de mission** des PE directement :
 - déployé sur **Colibris** : application EN ;
 - le **directeur saisit les lettres de mission** ;
 - **formation à l'utilisation de Colibris** et PACTE 1D pour les IEN et les directeurs ;
 - arrivée des lettres de mission saisies au gestionnaire de paie.
 - IEN peut refuser des lettres de mission non justifiées ;ou abusives ;
 - demande explicite de consommation de l'enveloppe PACTE : **115 « briques » PACTE pour Dijon nord.**
 - possibilité nouvelle qu'un PE puisse prendre **2 missions de même type.**

Information sur le statut et les missions des directeurs d'école (décret d'application du 14 août 2023 : entrée en vigueur à la rentrée 2023)

- Modifications apportées et précisions (déclinaison de la loi Rilhac) :
 - Le directeur a autorité (**autorité fonctionnelle et non hiérarchique**) sur l'ensemble des personnes présentes à l'école pendant le temps scolaire.
 - Il **organise le travail des agents communaux** (atsem en maternelle).
 - Il conduit **le projet pédagogique** de l'école (pilotage pédagogique).
 - Il réunit **l'équipe éducative** en tant que de besoin.
 - Il contribue à **la protection de l'enfance**. Il **représente l'institution** auprès de la commune et peut se faire représenter par un enseignant si besoin.
 - Il peut participer à la **formation des directeurs**.
 - Il bénéficie d'une bonification de **3 mois d'ancienneté** par année de fonction.
 - Les futurs directeurs doivent avoir reçu une **formation de préparation** avant la de fonction et dans les 6 mois qui suivent leur prise de fonction.
 - L'enseignant en classe unique assure les missions de directeur d'école mais n'en a pas le statut. Il en assume toutefois les fonctions.
 - Attention à **l'importance de l'assiduité des élèves et du registre d'appel**, qui doit être **visé par le directeur mensuellement**.
 - Nouveauté : **évaluation des directeurs d'école** au plus tard dans les 3 ans d'exercice puis par roulement tous les 5 ans ensuite (compte rendu écrit).
 - Cet entretien est différent du RDV de carrière des enseignants.
 - On attend les modalités de cette action pour préciser cette partie.

Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires

- Apporter une réponse appropriée à certains comportements de la part des élèves, (harcèlement et cyber harcèlement, manquements aux principes de la république et laïcité) :
- Si risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves, en cas de comportement intentionnel et répété d'un élève et risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école :
 - examen de la situation de l'élève par l'équipe éducative,
 - DASEN peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève de son école,
 - => à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève pour une durée maximale de cinq jours.
 - Si le comportement persiste, le DASEN, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école après accord du second maire.
 - N.B. : précisions du ministre en visio lundi 28/08/23 :
 - Il ne s'agit pas d'une mesure de sanction disciplinaire mais de sauvegarde des élèves ;
 - Pas d'exclusion supérieure à 5 jours maximum, mais selon une procédure graduée ;
 - La proposition d'exclusion est décidée par le directeur et l'équipe éducative, avec validation du DASEN puis changement d'école avec IEN / maires.
- Après l'admission de l'élève dans sa nouvelle école, le directeur d'école veille à mettre en place un suivi pédagogique et éducatif renforcé de l'élève au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. précision harcèlement : précisions à venir.

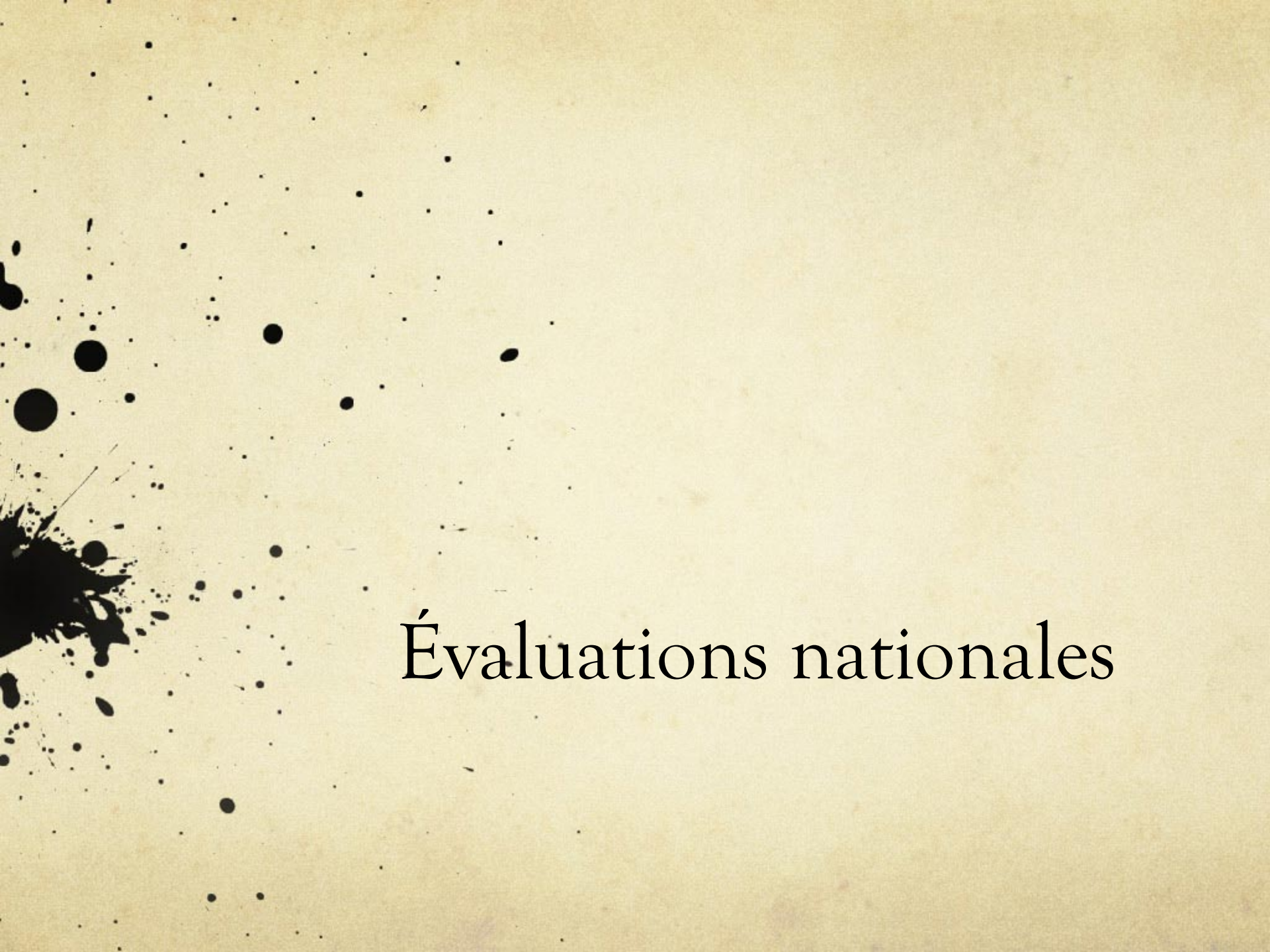


Évaluations d'école
2023-2024

Rappels

- La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 :
 - Auto-évaluation + évaluation externe + restitution aux partenaires ;
 - L'IEN de circonscription est présent au conseil d'école pour présenter cette évaluation d'école mais n'évalue pas ses écoles.
- Calendrier des sessions 2023-2024 :
 - Session 1 B : Renève primaire
 - Auto-évaluation : 25/09/23 au 15/12/23
 - Évaluation externe : 05/02/24 au 08/02/24
 - Session 2 C : pôle scolaire de Fontaine-Française :
 - Auto-évaluation : 13/11/23 au 02/02/24
 - Évaluation externe : 02/05/24 au 07/05/24
 - Session 2 D : Hauteville-lès-Dijon maternelle et élémentaire :
 - Auto-évaluation : 20/11/23 au 08/02/24
 - Évaluation externe : 13/05/24 au 16/05/24

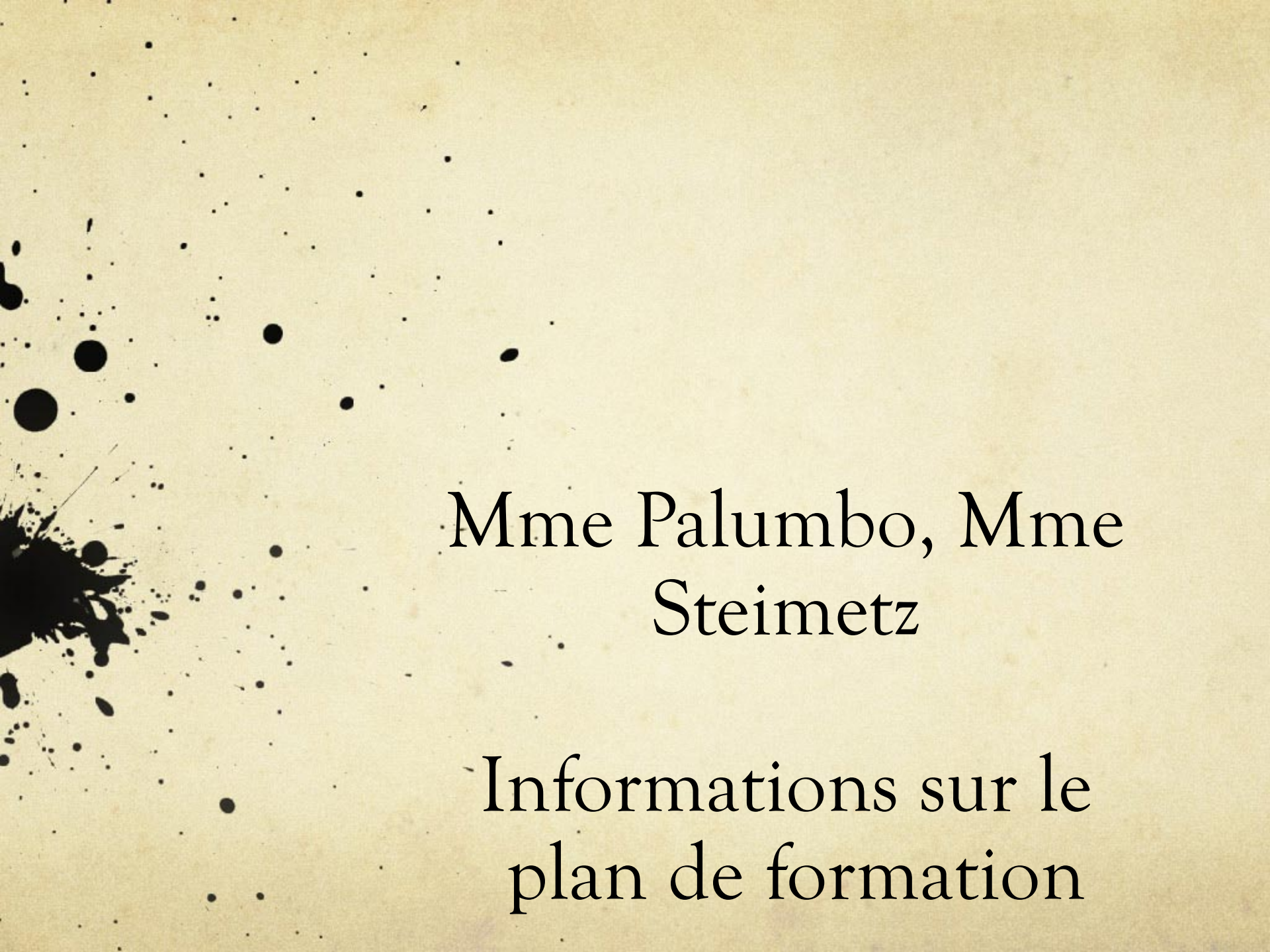
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	?
session 1	Pôle scolaire de Lamargelle mt / élém + Saulx-le-Duc mat/élém	Renève mat / élém	Til-Châtel mat / élém	Talant Paul Langevin mat / élém	Pôle scolaire de Belleneuve mat / élém	Marcilly-sur-Tille mat / élém
	5 classes	5 classes	6 classes	8 classes	9 classes	8 classes
session 2	Talant mat / élém des écoles Marie Curie + Macé	pôle scolaire de Fontaine-Française mt / élém	Daix mat / élém + Darois mat / élém	Marsannay-le-bois mat / élém	Is-sur-Tille mat / élém	
	5 classes	9 classes	8 classes	5 classes	16 classes	
session 3	IENA a choisi les sites Prévert + Triolet	mat / élém Hauteville mat / élém	Pôle scolaire de Mirebeau mat / élém	RPI mat / élém de Gemeaux / Pichanges / Spoy	Arceau mat / élém + Beire mat / élém	auto-évaluation : Bèze élém / mat
						3 classes



Évaluations nationales

Evaluations nationales (CP-CE1 et CM1).

- Calendrier :
 - du 11 au 22 septembre 2023.
 - Saisie des réponses des élèves : du 11 au 29 septembre.
 - Pour le CP et le CE1, résultats individuels et par classe disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe.
 - Pour les CM1, résultats individuels et par classe disponibles via le portail, à partir du 22 septembre après la saisie complète de la classe.
- Les résultats des évaluations sont à communiquer individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.
- Mise à disposition des professeurs des items corrigés avec analyse des erreurs les plus courantes pour favoriser l'exploitation pédagogique des résultats.
- Plusieurs documents précisent le contenu et les principes de ces évaluations :
 - <https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>
 - <https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>
 - <https://eduscol.education.fr/3833/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cm1>

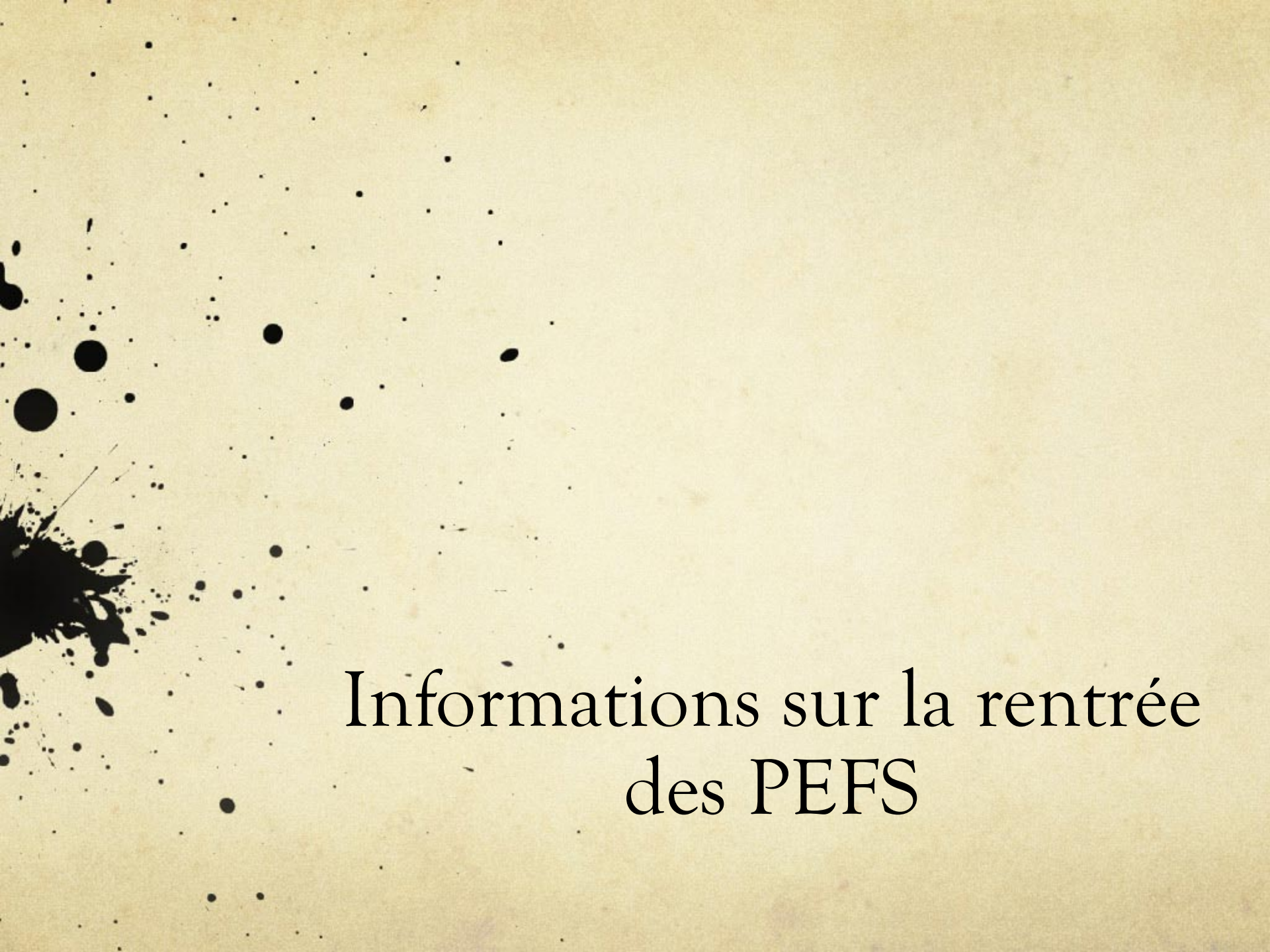


Mme Palumbo, Mme
Steimetz

Informations sur le
plan de formation

Communication

- Plan de formation de DN ;
- « Art Hebdo » ;
- Heures défrayées dans le plan de formation ;



Informations sur la rentrée
des PEFS

Liste des PEFS et contractuels alternants de Dijon nord

Contractuels à 100 % :

Belleneuve EM : Mme Eck Natacha

Bèze EM : Mme Bayre Laurianne

Darois EE : Mme Ardoin Sarah

Hauteville-lès-Dijon EE : Mme Germain Fanny

Is-sur-Tille EE : M. Trivier Bastien

PEFS à 50 % (jeudi / vendredi en public et lundi/mardi en privé) :

Is-sur-Tille EE, Mme Fillot : M. Munsch Julien

Is-sur-Tille EM, Mme Charpenet : Mme Statescu Justine

Triolet EM, Mme Maroiller : Mme Brengel Mélanie

Prévert EE, Mme Bidault : Mme Bert Anaëlle

Liste des PEFS et contractuels alternants de Dijon nord

Contractuels alternants 25 % (lundi ou vendredi) :

Arceau EM, Mme Zonca : Mme PAILLARD Rachael

Daix EE, Mme Martin : Mme Grillet Elisa

Mirebeau EM, Mme Souverain : Mme Ducouloux Anaïs

Prévert EM Mme Alexandre : Mme Lemoine Léa-Lou

Til-Châtel EE, Mme Parreaux : Mme Santolin Stella

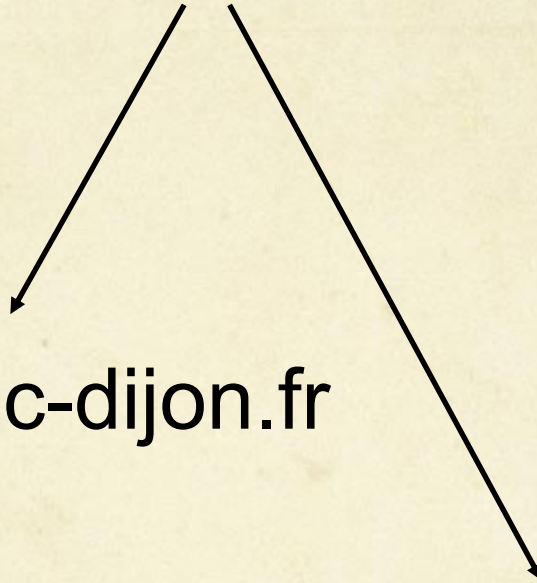
Is-sur-Tille privé EE : Mme Vadot

Mme Marceaux Laurence



Informations TICE

Pour me joindre...



ticedijonnord@ac-dijon.fr

06 51 31 47 75

Portail numérique des enseignants

accéder à ses espaces privés



Portail Intranet Académique (iProf, ARENA, LSU m@gistère, annuaires, serveur d'assistance, e-prim21...)



webmail académique



Owncloud (espace de stockage en ligne, hébergement académique)

chercher une information administrative



Ministère de l'Éducation Nationale



Académie de Dijon



DSDEN de la Côte d'Or

chercher une ressource pédagogique



éducol



ressources numériques pour l'école



Lumni enseignement (ressources pour les enseignants)

communiquer, collaborer



les Apps (services numériques partagés)



messagerie en ligne (convention MEN)



traitement de texte collaboratif

participer à une action proposée en Côte d'Or



activité de recherche sur internet (cycle 3)



activités disciplinaires avec les TICE (cycle 2)



portail d'activités numériques

<http://numedu21.ac-dijon.fr/portail/>

les apps

(services numériques partagés)



Nuage

Service de stockage et partage de fichiers



Filesender

Échange de fichiers volumineux, authentification externe

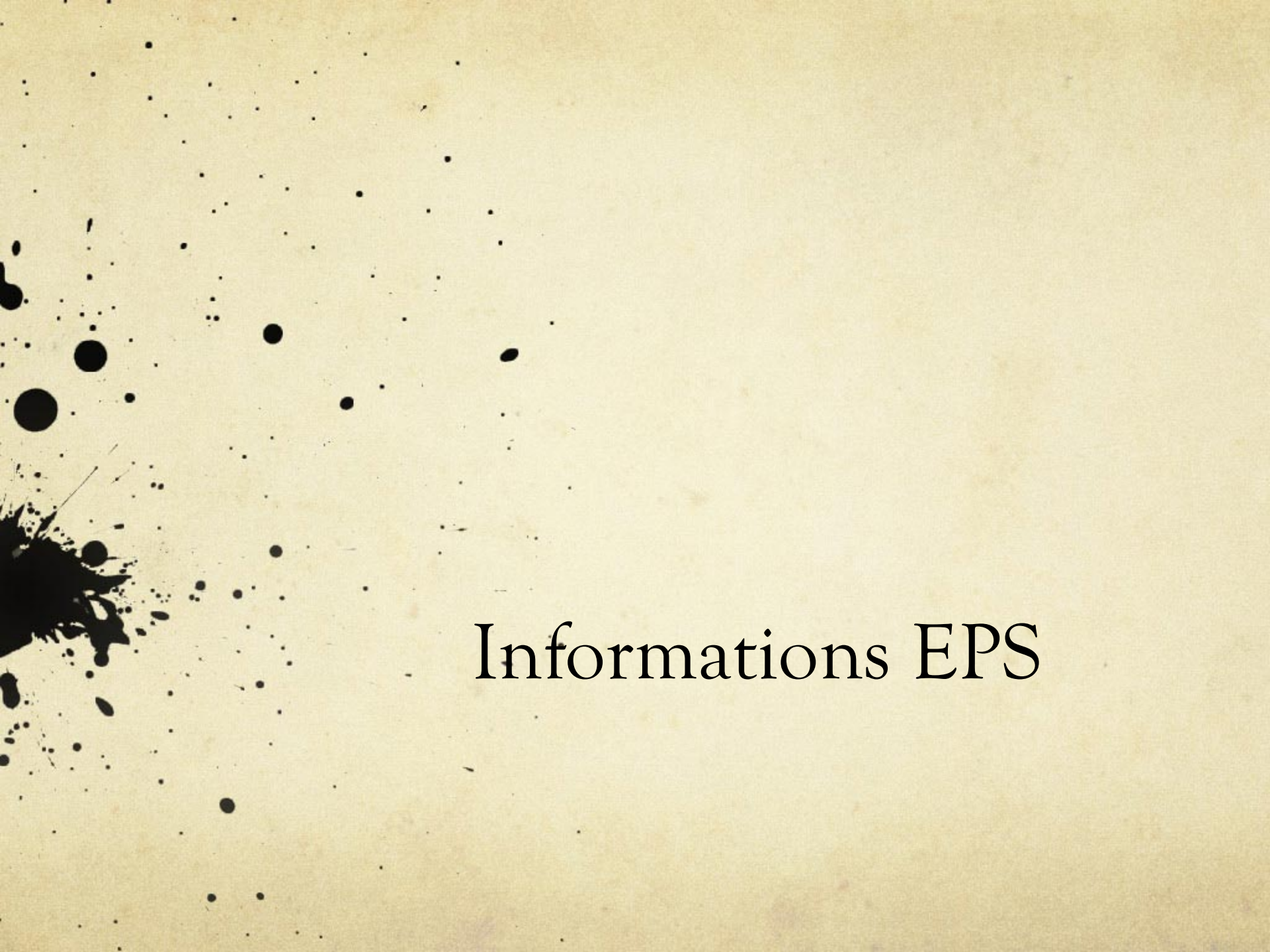


Portail tubes


Instances thématiques de dépôt, partage et consultation de vidéos

les activités en ligne





Informations EPS



Informations diverses

Précisions sur les journées de pré-rentrée et de solidarité

Journée 1 de Pré-rentrée (01.09.23)

Réunion des directeurs

Travail dans les écoles
préparation de la rentrée
des élèves

Journée de Solidarité

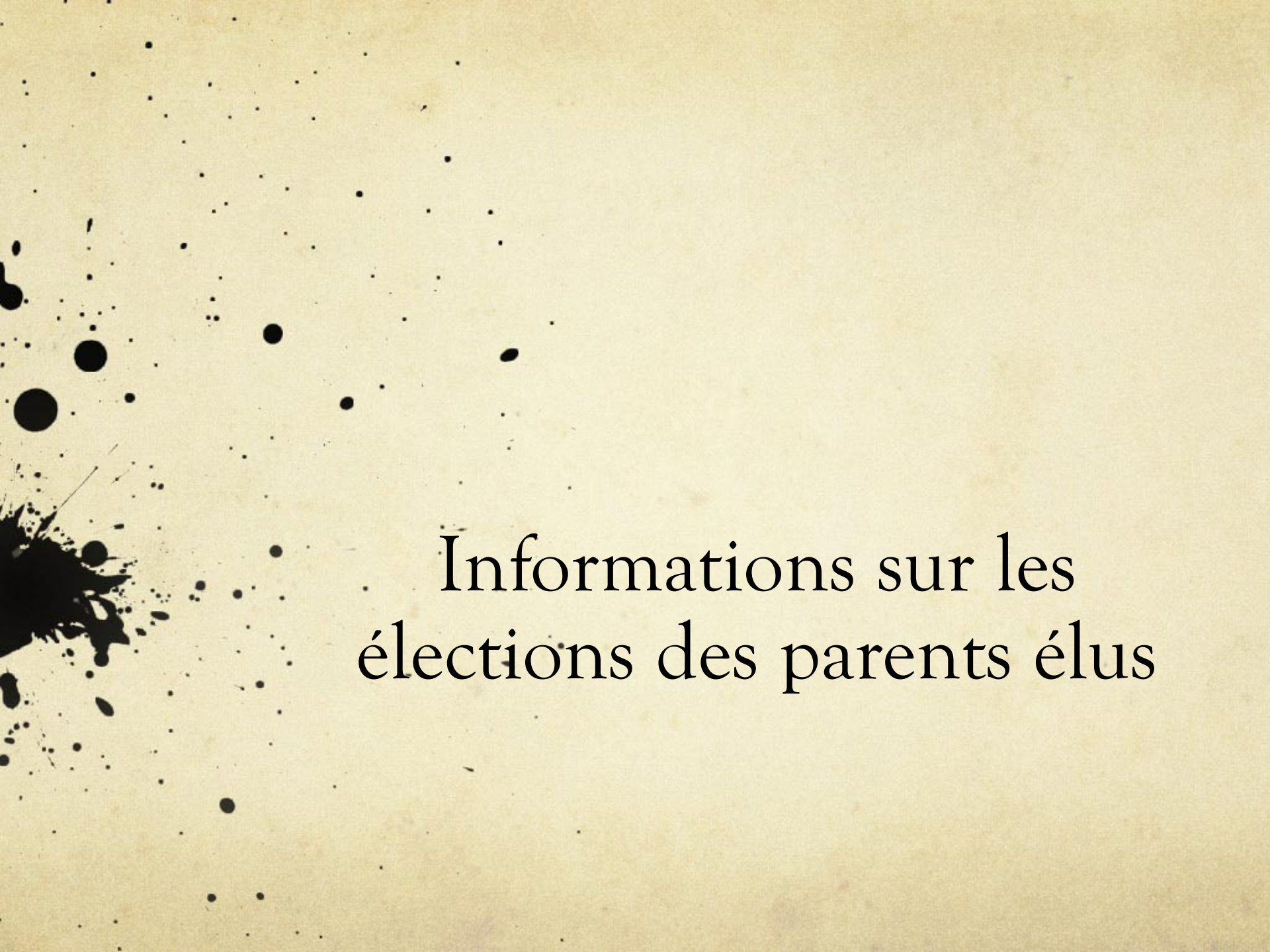
1/2 journée à prévoir
pour les besoins
institutionnels à venir

1/2 journée à prévoir
pour les besoins
institutionnels à venir

Journée 2 de Pré-rentrée

- Directeurs :
formation à Colibris
et PACTE 1D avec les
IEN

- PE : réflexion
pédagogique
intercycles en P1
(dont sur le
programme de
Sciences et
technologie en C3)



Informations sur les
élections des parents élus

Élections des parents d'élèves

Toutes académies, à l'exception de La Réunion et de Mayotte

		Scrutin Vendredi 13 octobre 2023	Scrutin Samedi 14 octobre 2023
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 22 septembre 2023 minuit	Samedi 23 septembre 2023 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 2 octobre 2023 minuit	Mardi 3 octobre 2023 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 4 octobre 2023 minuit	Jeudi 5 octobre 2023 minuit
Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 6 octobre 2023 minuit	Samedi 7 octobre 2023 minuit
Tirage au sort 1^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	1 ^{er} degré : dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats. 2 ^d degré : dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.		

Informations diverses

- Début des PPCR le 25 septembre 2023.
- Réunion du **Rased** le **vendredi 8 septembre 2023** (9 heures - 12 heures, salle de réunion Eiffel à Campus).
- **La réunion des TR** sera organisée au niveau départemental par la DSDEN.



Bonne rentrée à vous et
bon retour dans vos écoles